

Aucun engagement sérieux pour la protection des océans

Dossier de la rédaction de H2o
September 2019

La conférence internationale de l'ONU visant à protéger la biodiversité dans la haute mer et les fonds marins s'est conclue le 30 août sur une note amère, en l'absence d'engagements sérieux pris par plusieurs États pour sauvegarder les deux tiers des océans. Si on avait bon espoir au départ que des progrès seraient faits au cours des deux semaines qu'ont duré les négociations, des divergences notables entre les 190 pays participants ont fait surface en fin de course, a fait savoir l'ONU par voie de communiqué. Plusieurs pays sont restés campés sur leur position, s'opposant notamment à la création d'un organisme international qui puisse désigner des zones "sanctuaires" dans les océans et mener ou réaliser des études environnementales pour jauger de l'impact de certaines activités humaines sur la haute mer. Le texte du traité vise ultimement à ce que 30 % des espaces situés en haute mer soient protégés d'ici 2030. Au sortir de la Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine dans les zones qui ne sont pas de compétence nationale, l'ONU a dit craindre "de voir chavirer la barque qui devrait les conduire [en 2020] à l'adoption, par l'Assemblée générale, d'un instrument international juridiquement contraignant" sur la haute mer. Les ONG participantes ont vivement déploré la tournure des discussions.

La prochaine ronde de négociations du Traité sur la haute mer, prévue du 23 mars au 4 avril 2020, devrait normalement être l'ultime chance pour les parties de s'entendre sur un accord contraignant, susceptible de protéger adéquatement les espaces océaniques, abritant des organismes vivants à l'origine de 50 % de l'oxygène produit sur Terre.

Isabelle Paré - Le Devoir